



SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation

Fédération Suisse des Associations de Médiation

Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

La médiation en Suisse

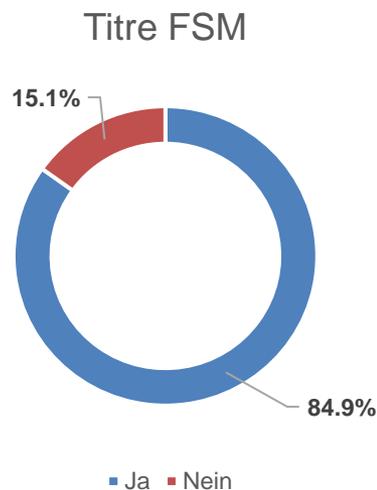
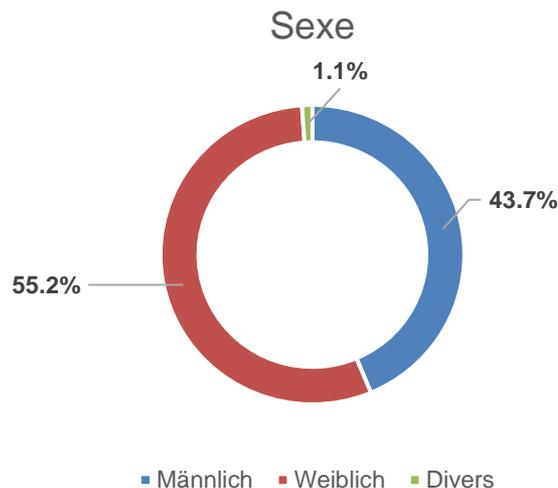
Enquête 2022 auprès des médiateurs et médiatrices



Constatations principales

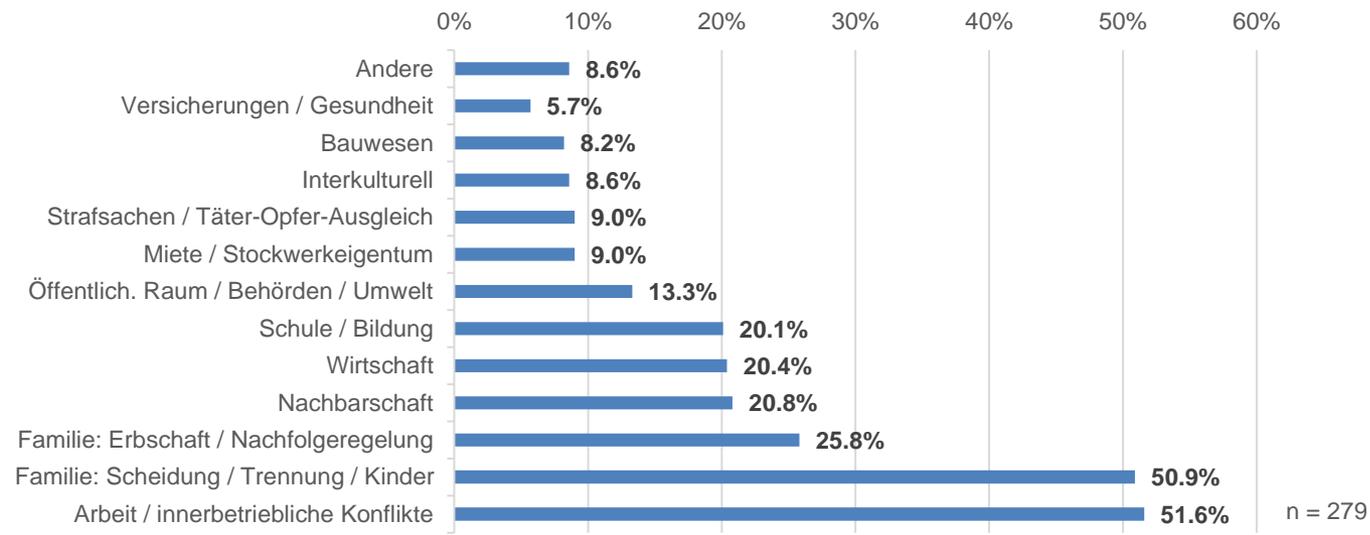
- L'enquête 2022 a mis en évidence que, comparé à 2014, un **nombre accru de femmes** sont actives dans ce domaine. Les femmes ont été plus nombreuses à répondre au questionnaire, en particulier dans les catégories d'âge les plus jeunes. L'enquête a également démontré que la majorité des médiatrices et médiateurs effectuent **1 à 2 médiations par année, en moyenne**, et que la plupart ne **consacre que 20% au maximum de leur activité professionnelle à la médiation**. La question se pose de savoir si davantage de femmes sont actives dans la médiation parce que cette activité se déroule à temps partiel ou si, à l'inverse, moins d'hommes sont actifs dans la médiation parce qu'il est difficile d'exercer cette activité à temps plein. L'enquête a également montré que les hommes travaillent nettement plus souvent que les femmes dans un domaine de médiation additionnel.
- Les **domaines de médiation additionnels** dans lesquels les médiatrices et médiateurs sont actifs concernent majoritairement la **formation et la formation continue en médiation**.
- La majorité des médiations ont été effectuées dans les **domaines de la famille (divorce, séparation, enfants) ainsi que du travail et des conflits internes en entreprise**. Ce sont les mêmes champs d'application que ceux cités le plus souvent en 2014. Ces domaines ont aussi été cités comme les **champs d'application** de la médiation présentant le **plus fort potentiel de développement**. Sous la rubrique « Autres », la médiation pour les seniors a été citée à plusieurs reprises comme domaine potentiellement porteur à l'avenir.
- Des **disparités régionales** existent sur la question de la **couverture des coûts de la médiation par les tribunaux ou les services sociaux**. En **Romandie**, les tribunaux ou les services sociaux prennent en charge **nettement plus souvent** les coûts d'une médiation. Cela indique que la médiation y est mieux établie et / ou que les bases légales sont différentes de celles de la Suisse alémanique.
- L'enquête 2022 a mis en évidence **qu'un tiers des médiatrices et médiateurs ne travaille jamais en co-médiation**, alors que **deux-tiers** d'entre eux travaillent **régulièrement en co-médiation**.
- Les personnes interrogées souhaitent pouvoir continuer à bénéficier de **formations continues** dans des domaines spécifiques à la médiation. Nouveauté: le thème **psychologie** est cité en deuxième position. Il peut être utile de réfléchir aux aspects de la psychologie qui peuvent être intéressants pour la médiation et à la manière dont ils peuvent être intégrés dans la formation continue.
- Les personnes interrogées sont d'avis que la FSM devrait intensifier son engagement dans les **contacts avec les médias** ainsi que la **publicité / RP / marketing**. Le thème des **médias sociaux** a connu une forte croissance au cours des 8 dernières années. Il vaudrait la peine d'envisager d'être **actif dans ce domaine**.
- Les médiatrices et médiateurs sont **clairement en faveur** d'une **reconnaissance et d'une protection de la médiation par la Confédération**. Cet avis est exprimé plus fortement en Romandie qu'en Suisse alémanique. Sur la question d'un examen et d'un brevet fédéral, les opinions sont partagées. La moitié des personnes interrogées se prononcent pour et la moitié contre.
- Les personnes interrogées n'ont pas d'opinion claire sur le type de **filière de formation** idéale. Près de **40%** sont en faveur d'une formation auprès d'une **Haute Ecole Spécialisée ou Université**, et près de **40%** n'ont **aucune opinion** à ce sujet.

Données sociodémographiques: sexe, affiliation à une association de médiation, âge, titre



- Depuis la dernière enquête en 2014, la part de femmes a augmenté de 6.2% et représente 55.2 %. Cette tendance s'observe aussi dans la structure des âges. Les **hommes** sont avec **55.7%** clairement (niveau 5%) plus représentés dans le **groupe des 61 à 70 ans**. Pour leur part, les **femmes** sont avec **70.3%** clairement (niveau 5%) plus représentées dans le **groupe des 41 à 50 ans**.
- La grande majorité des médiatrices et médiateurs (**92.5%**) sont membres d'une **association de médiation**. Les femmes sont significativement (niveau 1%) plus souvent membres (95.5%) que les hommes (88.5%). Une comparaison avec l'enquête 2014 n'est pas possible, car la question était formulée différemment.
- Avec **21.5%**, la catégorie d'âge des **56 à 60 ans** est la plus représentée, suivie des **51 à 55 ans** avec **17.9%** et des **61 à 65 ans** avec **16.8%**. Les médiateurs et médiatrices sont actif-ve-s bien après leur retraite: Plus de **4%** font partie de la catégorie des **71 à 85 ans** et **11.5%** de celle des **66 à 70 ans**.
- La grande majorité des personnes interrogées (84.9%) sont détenteurs/ détentrices du titre FSM, cette proportion étant significativement plus prononcée (**98.4%**) auprès des personnes ayant rempli le formulaire en **français**.

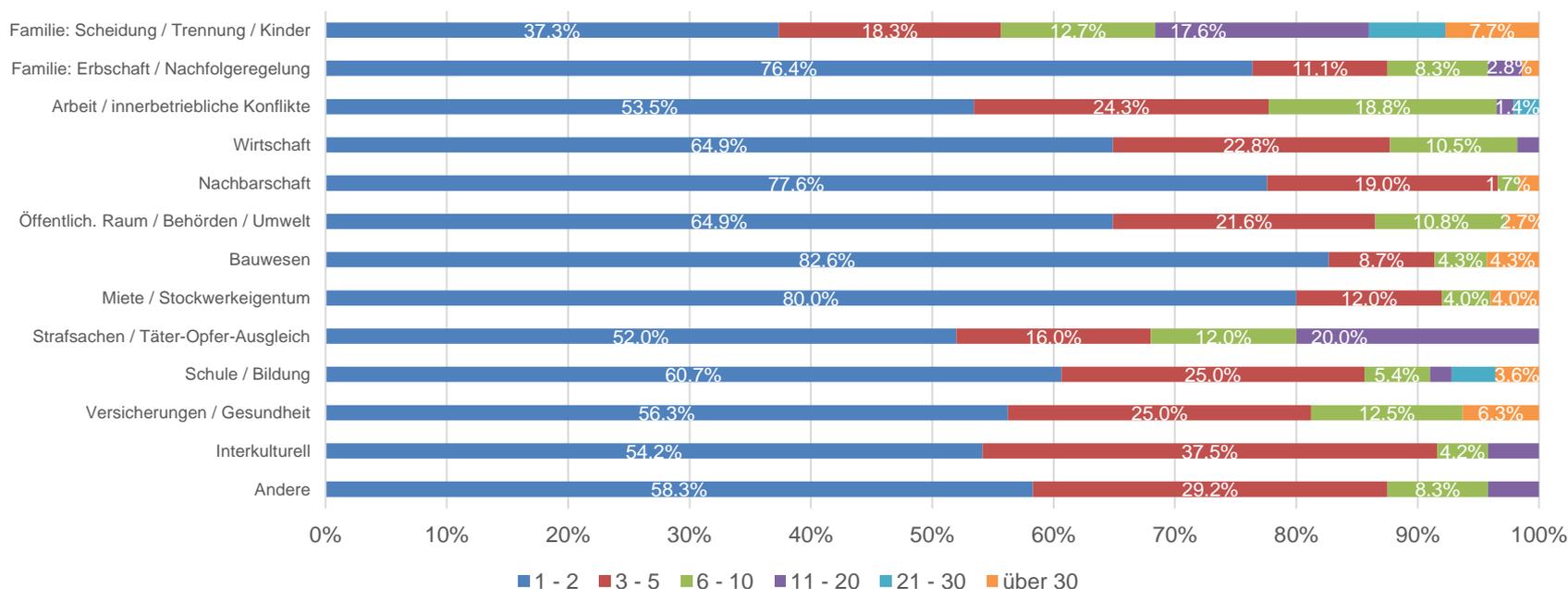
Le travail et les conflits au sein des entreprises ainsi que la famille (divorce / séparation / enfants) sont les champs d'application de la médiation les plus fréquents



- À la question: Dans quels domaines thématiques effectuez-vous principalement des médiations?, les domaines majoritairement cités, avoisinant 50%, sont ceux du **travail / conflits au sein des entreprises (51.6%)** et de la **famille (divorce / séparation / enfants) (50.9%)**. Viennent ensuite, avec un quart, respectivement un cinquième des réponses les domaines: **Famille (héritage / successions) avec 25.8%**, **voisinage avec 20.8%**, **économie avec 20.4%** ainsi que **école / formation avec 20.1%**. À cette question, certains ont relevé la difficulté d'attribuer la médiation à un des thèmes.
- Dans le domaine de la **famille (divorce / séparation / enfants)**, les **femmes** effectuent avec **58.4%** un nombre de médiations significativement plus élevé (niveau 5%) que les hommes. Les **hommes** ont plus de médiations dans les domaines de l'**économie (30.3%)** et de la **construction (13.9%)** comparativement aux femmes (niveau 1%).
- Les **médiations en anglais** ont significativement plus élevées dans le domaine de l'**économie. 34.9%** des participants à l'enquête conduisant des médiations en anglais sont actifs dans ce domaine. Il est à relever que, comparé à 2014, les médiations en anglais ont augmenté de **3.9 points** et représentent **29.7 %**.
- Il est aussi intéressant de constater que les médiateurs/ médiatrices avec titre FSM effectuent plus de médiations dans les domaines de la **famille (divorce / séparation / enfants) (54.9%)** et de la **famille (héritage / successions) (29.1%)** (niveau 1%).

Dans la plupart des domaines thématiques, 1 à 2 médiations sont effectuées par année

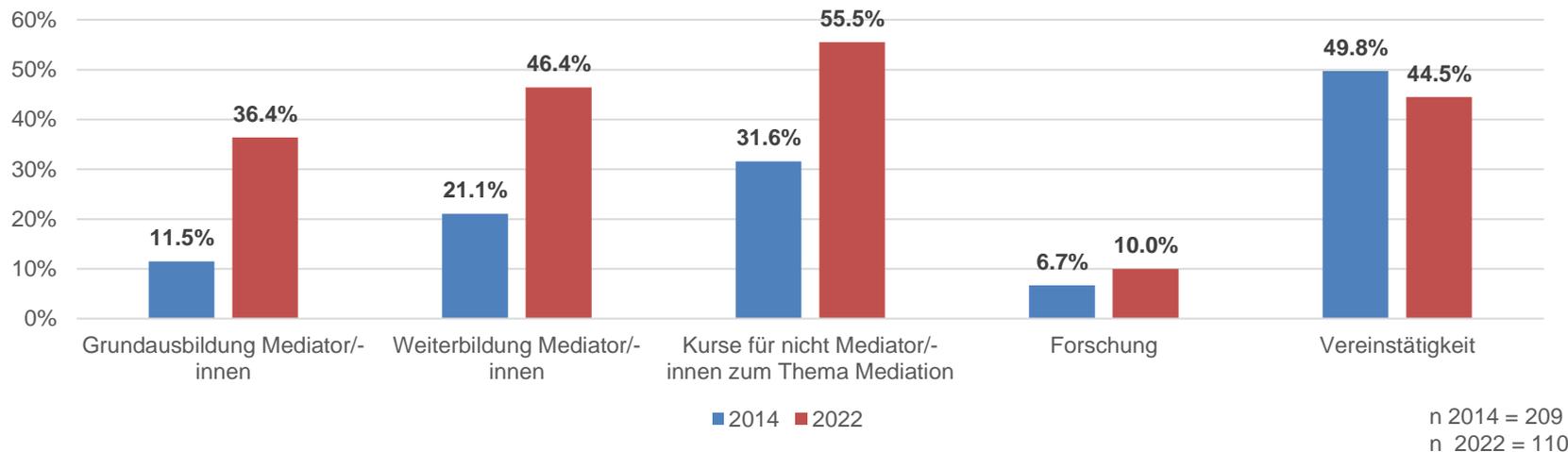
Combien de médiations ou de co-médiations avez-vous effectuées en moyenne en 2020 / 2021?



- Les personnes interrogées effectuent en majorité **1 à 2 médiations** dans les différents domaines. Le même constat avait déjà été fait lors de l'enquête 2014. Le chiffre de 1 à 2 médiations est cité particulièrement dans les domaines de la **construction (82.6%), location / propriété par étages (80.0%), famille : héritage / successions (76.4%)** ainsi que **voisinage (77.6%)**.
- Dans les domaines de la **famille (divorce / séparation / enfants)** et **assurances / santé**, **7.7%** respectivement **6.3%** des médiatrices et médiateurs ont mentionné **plus de 30 médiations par an**.
- Dans tous les domaines, la majorité des personnes interrogées indiquent une **durée de médiation moyenne de 2 à 3 mois**. Dans les **domaines de la famille**, une **durée moyenne de 4 à 6 mois** est mentionnée. Une durée moyenne de **moins d'un mois** est citée uniquement dans le domaine de **l'école / formation**.

Les hommes exercent plus d'activités additionnelles dans le domaine de la médiation que les femmes

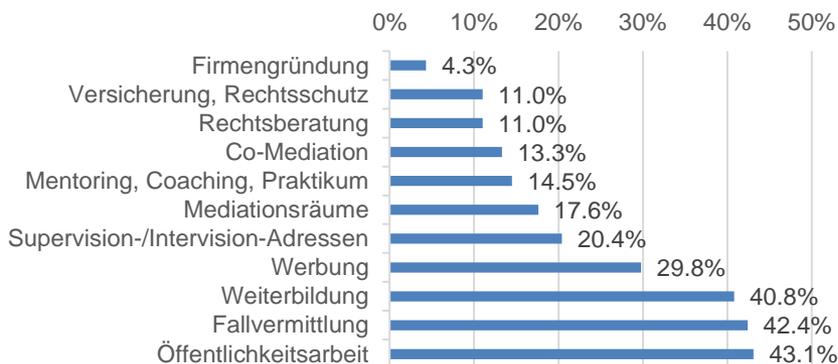
Quels types d'activités supplémentaires dans le domaine de la médiation exercez-vous à côté de votre travail pratique de médiatrice, médiateur ?



- Les participants à l'enquête ont été priés de spécifier si, **à côté de leur activité en tant que médiateur et médiatrice**, ils/elles exerçaient **d'autres activités dans le domaine de la médiation**. Un peu moins de la moitié (**45.5%**) ont répondu par l'**affirmative**. Pour les **hommes**, c'est significativement plus souvent le cas (niveau 5%) que pour les femmes.
- **Plus de la moitié des personnes** ayant mentionné ce type d'activité (55.5%) donnent des **cours sur le thème de la médiation à des non-médiateurs/trices**. Ce chiffre a **augmenté de 25%**, passant de 31.6% en 2014 à 55.5% en 2022.
- Un peu **moins de la moitié** (46.4%) est impliquée dans des **formations continues pour médiatrices et médiateurs**. Ce chiffre est de 25% supérieur à 2014 (passant de 21.1% à 46.4%). Un nombre similaire de personnes (44.5%) s'engage dans des **activités associatives**.
- **Une personne sur trois** (36.4%) est impliquée dans la **formation de base pour médiatrices et médiateurs**. Ce chiffre est de 25% supérieur à 2014 (passant de 11.5% à 36.4%).
- **Une personne sur dix** (10%) est active dans le domaine de la **recherche**.

En 2022, des offres de formation continue dans le domaine de la psychologie sont souhaitées

Dans quels domaines souhaitez-vous davantage de soutien de la part de la FSM ?



n = 255

Dans quels domaines souhaitez-vous davantage d'offres de formation continue pour votre activité de médiation ?

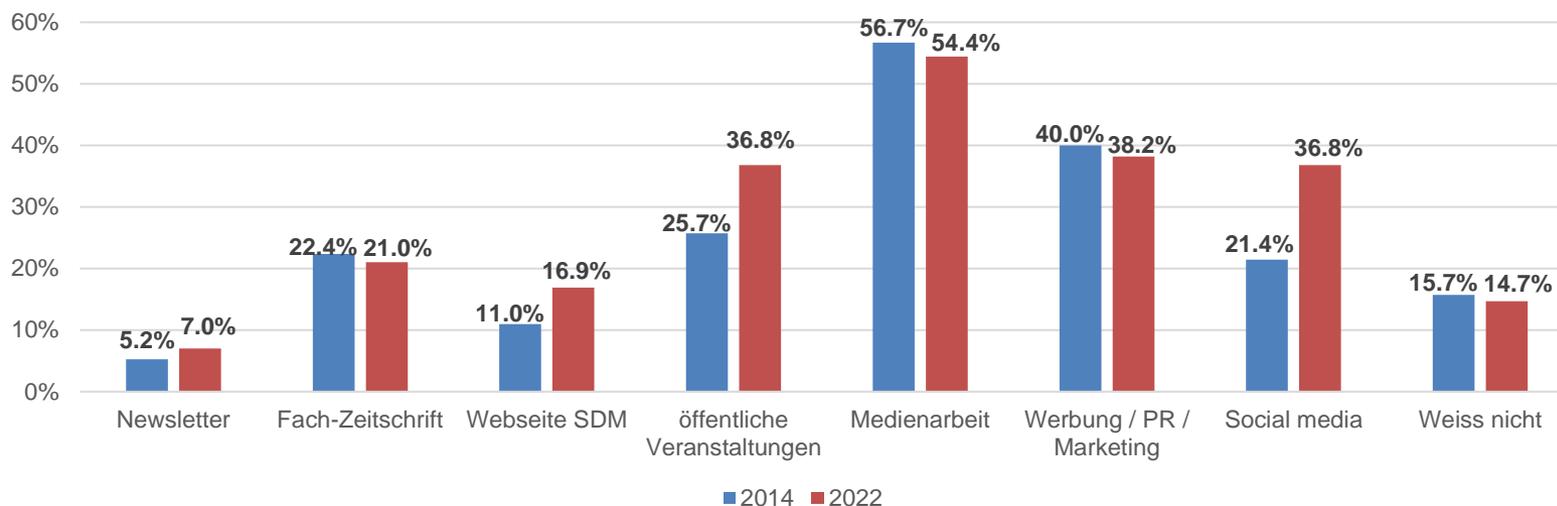


n = 255

- Parmi les domaines proposés de **soutien accru de la FSM**, les participant-e-s à l'enquête ont mentionné en premier les **relations publiques (43.1%)**. Viennent ensuite **l'attribution de cas (42.4%)** et la **formation continue (40.8%)**.
- Les personnes ayant rempli le **questionnaire en allemand** sont significativement plus nombreuses (niveau 1%) à souhaiter davantage de **soutien dans le domaine des relations publiques**. Les personnes ayant rempli le **questionnaire en français** sont significativement plus nombreuses (niveau 1%) à souhaiter davantage de **soutien dans le domaine de la formation continue**.
- Une comparaison avec 2014 n'est possible que partiellement, car la question a été posée différemment en 2022.
- Parmi les **domaines de formation continue proposés**, des différences dans les réponses sont constatées par rapport à la dernière enquête. Les formations continues dans les **domaines spécialisés de médiation** gardent la première place (**42%**), suivis nouvellement de près par la **psychologie (39.6%)**. En troisième place figurent les **outils de communication (32.9%)**. À noter que les **membres d'une association de médiation** sont significativement plus nombreux (niveau 5%) à souhaiter des formations dans les **domaines spécialisés (44.1%)**.
- Sous la rubrique « Autres », des formations continues en méthodes de la médiation / Best Practice ont été citées, de même que la médiation pour seniors. La majorité des réponses indiquent toutefois qu'il existe déjà suffisamment d'offres de formation continue.

Les médias sociaux sont considérés comme un domaine important des relations publiques

Dans quels domaines des relations publiques souhaitez-vous un engagement accru de la FSM ?



- Les personnes interrogées ont été priées de mentionner les domaines de relations publiques dans lesquels elles souhaitent un soutien accru de la FSM. Comme en 2014, c'est le **travail avec les médias** qui a été cité en premier, avec **54.4 %** des réponses. Le domaine qui a le plus **progressé** par rapport à 2014 est celui des **médias sociaux**, avec une **augmentation de 15.4 points**. En 2022, **plus d'un tiers (36.8%)** des participant-e-s sont d'avis que la FSM devrait se profiler davantage dans ce domaine. Le fait que la réponse "**site internet**" ait également été choisie plus souvent indique l'existence d'un souhait d'évolution des relations publiques vers une **présence en ligne**. En 2022, **16.9%** des participant-e-s sont d'avis que la FSM devrait se profiler davantage dans ce domaine.
- En comparaison avec 2014, le domaine des **manifestations publiques** a été mentionné nettement plus souvent (+ 11.1 points). **Plus d'un tiers (36.8%)** des participant-e-s ont exprimé leur souhait de voir la FSM s'engager davantage dans ce domaine.
- La catégorie des personnes âgées de **41 à 50 ans** sont avec **56.7%** significativement plus nombreuses (niveau 1%) que les autres catégories d'âge à souhaiter un engagement accru dans le domaine **publicité / RP / Marketing**.
- Les personnes interrogées avaient la possibilité de préciser des domaines d'intervention prioritaires dans le travail de relations publiques. Six d'entre elles ont exprimé le souhait de voir la FSM s'engager davantage dans le lobbying au niveau politique.



SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation

Fédération Suisse des Associations de Médiation

Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

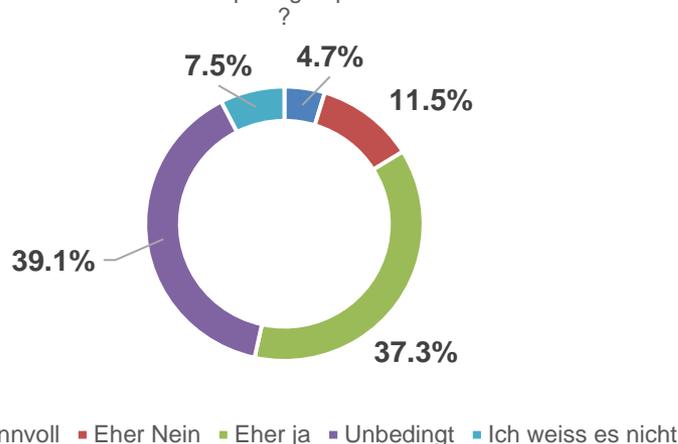
Développement futur de la médiation

Enquête 2022 auprès des médiateurs et médiatrices



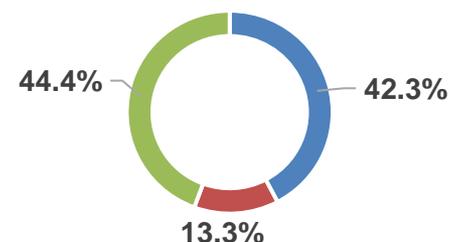
Plus des trois quarts estiment qu'il est judicieux que la profession de médiateur, médiatrice soit reconnue et protégée par la Confédération

Pensez-vous qu'il soit judicieux que la profession de médiateur/ médiatrice soit reconnue et protégée par la Confédération suisse ?



- Plus des **trois quarts (76.4%)** des personnes interrogées estiment qu'il est souhaitable que la **profession de médiateur, médiatrice** soit **reconnue et protégée** par la Confédération. Une minorité de **16.2 %** pense qu'une telle reconnaissance n'est **pas judicieuse**. **7.5%** n'ont **pas d'avis** à ce sujet.
- Les personnes ayant rempli le **questionnaire en français** sont significativement plus nombreuses (niveau 1%) à souhaiter une reconnaissance et une protection de la profession de médiatrice, médiateur par la Confédération.

Quelle est votre préférence (concernant la filière de formation) ?

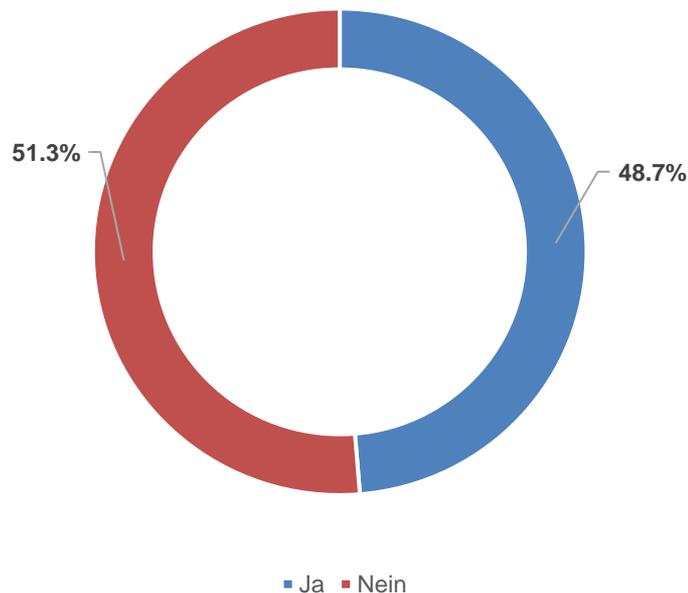


- Eine Ausbildung an einer Fachhochschule oder Uni, die mit einem CAS oder DAS abschliesst
- Eine Ausbildung an einem Institut mit der finanziellen Unterstützung des Bundes
- Ich weiss es nicht

- Une majorité de personnes (**44.4%**) des personnes interrogées ont indiqué qu'elles **ne savaient pas quelle option elles préféreraient**. Un taux similaire de personnes (**42.3%**) ont choisi une formation auprès d'une Haute École Spécialisée ou Université sanctionnée par un CAS ou un DAS, alors qu'une minorité (**13.3%**) a coché une formation auprès d'un institut bénéficiant d'un soutien de la Confédération.
- Les personnes ayant coché « Ne sait pas » ont dans la plupart des cas motivé leur réponse par le fait qu'elles **ne connaissaient pas assez le sujet ou le contenu de la formation** pour pouvoir se déterminer.
- Les réponses à ces deux questions montrent que le souhait de voir le titre professionnel de médiateur/médiatrice **reconnu** est important. La voie à suivre pour y parvenir est difficile à évaluer pour les personnes interrogées.

Les avis sont partagés sur la question du diplôme fédéral en médiation

Estimez-vous qu'un diplôme fédéral de médiateur/ médiatrice soit nécessaire ?



- **Près de la moitié (48.7%)** des personnes interrogées sont d'avis qu'un **diplôme fédéral** de médiateur/ médiatrice est **nécessaire**.
- Les personnes ayant répondu qu'elles ne considéraient **pas la nécessité d'avoir un diplôme fédéral** ont été priées de motiver leur réponse. Plusieurs arguments ont été fournis par les opposants à un tel diplôme. Les deux **mentions les plus fréquentes** concernent d'une part le fait que les médiatrices et médiateurs doivent posséder des capacités avérées en **Soft Skills** qu'il est difficile de pouvoir évaluer lors d'un examen et d'autre part qu'elles accordaient une valeur plus importante à la **reconnaissance du titre par la FSM**. Certains ont exprimé le souhait que le titre FSM soit reconnu par la Confédération.
- Un autre argument souvent évoqué est que la formation de niveau tertiaire sanctionnée par un **CAS ou un DAS est déjà considérée comme suffisante** et qu'il n'est donc plus nécessaire d'obtenir un diplôme fédéral..
- D'autre part, certains estiment qu'une telle réglementation **limiterait trop la diversité des compétences et des méthodes, des contenus de formation ou encore des personnes qui choisissent la médiation**. Dans ce contexte, la charge financière que pourrait entraîner un diplôme fédéral est également critiquée.
- Les motifs invoqués peuvent également servir, à l'appui d'une reconnaissance fédérale. Une voie de formation à la médiation pourrait être rendue possible, qui exige d'autres compétences et soft skills qu'une formation tertiaire.